ERASMUS+

Action clé 1: Charte Erasmus pour l'Enseignement Supérieur

EACEA-03-2020 ECHE-LP-2020

Description Technique du Projet (Partie B)

Institut Supérieur de Promotion Sociale Libre de Bruxelles Ilya Prigogine (BBRUX 94)

19/05/202

ERASMUS+

PROPOSITION (PART B)

Erasmus: Action clé 1: Charter Erasmus pour l'Enseignement Supérieur

EACEA-03-2020 ECHE-LP-2020

AVIS IMPORTANT

Les candidatures doivent être soumises via le service de soumission du portail de financement et d'appel d'offres avant la date limite de l'appel. Les candidats doivent utiliser ce modèle pour leurs candidatures (conçu pour mettre en évidence des aspects importants et faciliter l'évaluation par rapport aux critères d'évaluation).

Limites de caractères et de pages:

- limite de 20 pages
- les pièces justificatives peuvent être fournies en annexe et ne comptent pas dans la limite de pages
- taille de police minimale - Arial 8 points
- taille de la page: A4
- marges (haut, bas, gauche et droite): au moins 15 mm (hors en-têtes et pieds de page).

Veuillez respecter les règles de formatage. Ils ne sont pas une cible! Gardez votre texte aussi concis que possible. N'utilisez pas d'hyperliens pour afficher des informations qui constituent une partie essentielle de votre proposition.

⚠ Si vous essayez de télécharger une application qui dépasse la limite spécifiée, vous recevrez un avertissement automatique vous demandant de raccourcir et de télécharger à nouveau votre application. Après l'avoir soumis, les pages excédentaires seront rendues invisibles et donc ignorées par les évaluateurs.

HISTORIQUE DES CHANGEMENTS		
VERSION	DATE PUBLICATION	CHANGEMENT
1.0	11.02.2020	Version initiale
1.1	04.03.2020	Changement à la page 9 - Dernier encadré après la déclaration de politique Erasmus

PAGE DE COUVERTURE

La partie B de la proposition doit être remplie par les participants dans WORD, assemblée et téléchargée en PDF dans le système de soumission du portail de financement et d'appel d'offres. Le modèle à utiliser y est disponible.

Remarque: veuillez tenir dûment compte des objectifs et des principes de la charte dans le cadre de l'appel (voir le document d'appel). Portez une attention particulière aux critères d'attribution; ils expliquent comment la proposition sera évaluée.

TABLE OF CONTENTS

PROPOSITION (PART B) **2**
PAGE de couverture **5**
ENGAGEMENT ENVERS LES PRINCIPES DE LA CHARTE ERASMUS **7**
1. Déclaration de POLITIQUE Erasmus **10**
1.1 Les activités Erasmus+ incluses dans votre déclaration de stratégie Erasmus 10
1.2 Déclaration de Politique Erasmus: votre stratégie 10
2. Mise en œuvre des principes fondamentaux **15**
2.1. Mise en œuvre des nouveaux principes fondamentaux 15
2.2. Lors de la participation à des activités de mobilité – Après la mobilité 17
2.3. A des fins de visibilité 18

ENGAGEMENT ENVERS LES PRINCIPES DE LA CHARTE ERASMUS

Déclaration

Je, soussigné (e), déclare que si mon établissement reçoit une charte Erasmus pour l'enseignement supérieur, mon établissement s'engage à:

• Respecter pleinement les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion énoncés dans le programme.

• Assurer un accès et des opportunités égales et équitables aux participants actuels et potentiels de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion de ceux qui ont moins d'opportunités.

• Garantir la reconnaissance entièrement automatique de tous les crédits (basés sur le système européen de transfert et d'accumulation de crédits - ECTS) obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus de manière satisfaisante pendant une période d'études / formation à l'étranger, y compris pendant une mobilité mixte.

• Ne facturer aucun frais, en cas de mobilité de crédit, aux étudiants mobiles entrants pour les frais de scolarité, l'inscription, les examens ou l'accès aux installations de laboratoire et de bibliothèque.

• Assurer la qualité des activités de mobilité et des projets de coopération tout au long des phases de candidature et de mise en œuvre.

• Mettre en œuvre les priorités du programme:

- En prenant les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la gestion de la mobilité numérique conformément aux normes techniques de l'initiative de la carte d'étudiant européenne.
- En promouvant des pratiques respectueuses de l'environnement dans toutes les activités liées au programme.
- En encourageant la participation au programme de ceux qui ont moins d'opportunités.
- En promouvant l'engagement civique et en encourageant les étudiants et le personnel à s'impliquer en tant que citoyens actifs avant, pendant et après leur participation à une mobilité ou un projet.

.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS DE MOBILITÉ

Avant la mobilité

• Veiller à ce que les procédures de sélection des activités de mobilité soient équitables, transparentes, cohérentes et documentées.
• Publier et mettre à jour régulièrement le catalogue des cours sur le site Internet de l'institution bien avant les périodes de mobilité, de manière à être transparent pour toutes les parties et permettre aux étudiants mobiles de faire des choix bien informés sur les cours qu'ils suivront.
• Publier et mettre à jour régulièrement des informations sur le système de notation utilisé et les tableaux de répartition des notes pour tous les programmes d'études. Assurez-vous que les étudiants reçoivent des informations claires et transparentes sur les procédures de reconnaissance et de conversion des notes.
• Effectuer la mobilité dans le but d'étudier et d'enseigner uniquement dans le cadre d'accords préalables entre établissements. Ces accords établissent les rôles et responsabilités respectifs des différentes parties, ainsi que leur engagement à partager des critères de qualité dans la sélection, la préparation, l'accueil, le soutien et l'intégration des participants mobiles.
• Veiller à ce que les participants mobiles sortants soient bien préparés pour leurs activités à l'étranger, y compris la mobilité mixte, en entreprenant des activités pour atteindre le niveau de compétence linguistique nécessaire et développer leurs compétences interculturelles.

• Veiller à ce que la mobilité des étudiants et du personnel soit basée sur un contrat pédagogique pour les étudiants et un contrat de mobilité pour le personnel validé à l'avance entre les établissements ou entreprises d'envoi et d'accueil et les participants mobiles.
• Fournir un soutien actif aux participants mobiles entrants tout au long du processus de recherche d'un logement.
• Fournir une assistance liée à l'obtention de visas, le cas échéant, pour les participants mobiles entrants et sortants.
• Fournir une assistance liée à l'obtention d'une assurance, si nécessaire, pour les participants mobiles entrants et sortants.
• Veiller à ce que les étudiants connaissent leurs droits et obligations tels que définis dans la charte des étudiants Erasmus.

Pendant la mobilité

• Assurer un traitement académique égal et la qualité des services aux étudiants entrants.

• Promouvoir des mesures garantissant la sécurité des participants mobiles sortants et entrants.

• Intégrer les participants mobiles entrants dans la communauté étudiante au sens large et dans la vie quotidienne de l'établissement. Encouragez-les à agir comme ambassadeurs du programme et à partager leur expérience de mobilité.

• Fournir des mesures de mentorat et de soutien appropriées aux participants mobiles, y compris à ceux qui recherchent une mobilité mixte.

• Fournir un support linguistique approprié aux participants mobiles entrants.

Après la mobilité

• Fournir aux étudiants mobiles entrants et à leurs établissements d'origine des relevés de notes contenant un dossier complet, précis et opportun de leurs réalisations à la fin de leur période de mobilité.
• Veiller à ce que tous les crédits ECTS obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus de manière satisfaisante pendant une période d'études / formation à l'étranger, y compris pendant la mobilité mixte, soient pleinement et automatiquement reconnus comme convenu dans le contrat pédagogique et confirmés par le relevé de notes / certificat de stage. Ils doivent être transférés sans délai dans les dossiers de l'étudiant, sont comptabilisés dans le diplôme de l'étudiant sans aucun travail ou évaluation supplémentaire de l'étudiant et doivent être retracés dans le relevé de notes de l'étudiant et le supplément au diplôme.
• Assurer l'inclusion d'activités de mobilité d'études et / ou de stages satisfaisantes dans le dossier final des réalisations des étudiants (le supplément au diplôme).
• Encourager et soutenir les participants mobiles à leur retour pour agir en tant qu'ambassadeurs du programme, promouvoir les avantages de la mobilité et s'engager activement dans la construction de communautés d'anciens élèves.

• Veiller à ce que le personnel soit reconnu pour ses activités d'enseignement et de formation entreprises pendant la période de mobilité, sur la base d'un accord de mobilité et conformément à la stratégie institutionnelle.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES PROJETS DE COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

• Veiller à ce que les activités de coopération contribuent à la réalisation de la stratégie institutionnelle.

• Promouvoir les opportunités offertes par les projets de coopération et fournir un soutien pertinent au personnel et aux étudiants intéressés à participer à ces activités tout au long de la phase de candidature et de mise en œuvre.

• Veiller à ce que les activités de coopération conduisent à des résultats durables et à ce que leur impact profite à tous les partenaires.

• Encourager les activités d'apprentissage par les pairs et exploiter les résultats des projets de manière à maximiser leur impact sur les individus, les autres institutions participantes et la communauté académique dans son ensemble.

À DES FINS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

• Veiller à ce que la stratégie institutionnelle à long terme et sa pertinence par rapport aux objectifs et aux priorités du programme soient décrites dans la déclaration de politique Erasmus.

• Veiller à ce que les principes de la Charte soient bien communiqués et appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'institution.

• Utiliser les «lignes directrices ECHE» et «l'auto-évaluation ECHE» pour assurer la pleine mise en œuvre des principes de la présente Charte.

• Promouvoir régulièrement les activités soutenues par le programme, ainsi que leurs résultats.

• Affichez bien cette charte et la déclaration de politique Erasmus correspondante sur le site Web de l'établissement et sur tous les autres canaux pertinents.

Au nom de l'institution, je reconnais que la mise en œuvre de la charte sera contrôlée par les agences nationales Erasmus + et qu'une violation des principes et engagements ci-dessus peut entraîner son retrait par la Commission européenne.

Au nom de l'institution, je m'engage à publier la déclaration de politique Erasmus sur le site internet de l'institution.

Représentant légal de l'institution

Signature du représentant légal de l'institution

Nathalie Monier, directrice

Dans les sections suivantes du formulaire de candidature, vous devrez expliquer comment votre établissement respectera les principes de la Charte si celle-ci est attribuée. Il est fortement recommandé de consulter les lignes directrices ECHE qui contiennent un certain nombre d'informations pour remplir votre candidature.

Veuillez noter que votre agence nationale Erasmus + assurera le suivi de votre déclaration de politique Erasmus et de vos réponses aux questions posées dans la candidature. L'Agence nationale Erasmus + se réserve le droit de demander plus d'informations sur vos activités et de proposer des mesures complémentaires, dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre des principes de la Charte par votre institution.

1. DÉCLARATION DE POLITIQUE ERASMUS

1.1 Les activités Erasmus+ incluses dans votre déclaration de stratégie Erasmus

Dans cette section, vous devez cocher les activités Erasmus + couvertes par votre déclaration de stratégie Erasmus. Veuillez sélectionner les activités que votre EES entend mettre en œuvre pendant toute la durée du programme.

Erasmus Action clé 1 (KA1) – Mobilité à des fins d'apprentissage:

La mobilité des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur ☒

Erasmus Action clé 2 (KA2) - Coopération entre organisations et institutions:

Partenariats de Coopération et échanges de pratiques ☒

Partenariats pour l'Excellence – Universités Européennes ☐

Partenariats pour l'Excellence – Masters conjoints Erasmus Mundus ☐

Partenariats pour l'innovation ☒

Erasmus Action clé 3 (KA3):

Erasmus Action clé 3 (KA3) – Soutien à la réforme des politiques de développement et de coopération: ☐

1.2 Déclaration de Politique Erasmus: votre stratégie

Votre déclaration de politique Erasmus devrait refléter la manière dont vous aviez l'intention de mettre en œuvre Erasmus + après l'attribution de l'ECHE. Si vous souhaitez ajouter des activités supplémentaires à l'avenir, vous devrez modifier votre déclaration de politique Erasmus et en informer votre agence nationale Erasmus +.

Qu'aimeriez-vous réaliser en participant au programme Erasmus +? Comment votre participation au programme Erasmus + s'intègre-t-elle dans votre stratégie d'internationalisation et de modernisation institutionnelle?

(Veuillez réfléchir aux objectifs de votre participation. Veuillez expliquer comment vous pensez que la participation à Erasmus + contribuera à la modernisation de votre établissement, ainsi que l'objectif de construction d'un espace européen de l'éducation[1] et expliquer les objectifs politiques que vous avez l'intention de poursuivre).

Langue originale [EN]

[1] Pour plus d'informations sur les priorités de l'Espace européen de l'éducation, telles que la reconnaissance, les compétences numériques, les valeurs communes et l'éducation inclusive, veuillez consulter le site Web suivant : https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-education-area_fr

La stratégie de notre institution consiste en un positionnement clair en faveur d'une « internationalisation » de nos enseignements via non seulement le développement des mobilités étudiantes et enseignantes mais également du personnel, « entrantes » comme « sortantes », en Europe et hors Europe, et ce pour l'ensemble de nos formations, comme de notre cellule administrative centrale.

Le programme Erasmus offre à l'ensemble des institutions d'enseignement supérieur européens une opportunité unique de mettre en place des coopérations pérennes et durables à travers le renforcement de l'innovation pédagogique dans nos formations que nous souhaitons inclusives et de qualité ainsi qu'adaptées aux évolutions des pratiques professionnelles.

Cette stratégie inclut également des activités telles que regroupées derrière le vocable « d'internationalisation à la maison », soit atteindre nos étudiants, enseignants et personnel administratif – qui pour des raisons diverses, font le choix de ne pas se rendre à l'étranger pendant leurs études ou dans le cadre de leur travail – restant en Belgique qui peuvent bénéficier d'un éclairage issu de l'étranger quant à leurs enseignements ou pratiques professionnelles.

Le développement progressif des mobilités du personnel tend à devenir une dimension intégrante des missions de l'enseignant en privilégiant, en raison de la position encore modeste de la « recherche » dans notre institution, via l'échange de « bonnes pratiques » et de véritables collaborations pédagogiques, une mise en perspective de leur propre travail en interne et la contribution à la renommée de notre Ecole.

La reconnaissance des expériences internationales vécues par le personnel doit également constituer une priorité dans les prochaines années car cela jouera certainement un rôle moteur pour motiver les étudiants à partir à l'étranger.

Pour des formations aussi techniques que les nôtres, la mobilité enseignante, en particulier, est fondamentale afin de confronter les savoirs partagés mais également compléter certaines approches spécifiques.

Nos particularités sont propres à l'enseignement de **Promotion sociale**, comportant une certaine rigueur administrative parfois difficile à combiner avec le système Erasmus, comprenant des profils d'étudiants très divers en termes d'origine sociale ou culturelle – et en constitue une de ses forces – orientés apprentissages pratiques.

De plus, notre Institut ne compte que trois formations de Bachelier en 3 années ou données dans le cadre d'une codiplomation : l'Optique – optométrie, la Psychomotricité de manière autonome ainsi que l'Orthoptie en codiplomation avec plusieurs Hautes Ecoles et Universités.

Dans le cadre d'une institution modeste comme la nôtre, notre engagement au niveau des échanges internationaux se veut assuré mais réaliste : nos flux de mobilité resteront assez faibles (nombre d'étudiants) mais la culture de l'échange est déjà bien présente comme nous l'avons éprouvé depuis la moitié du programme précédent Erasmus + (2017).

Fort du socle identitaire de l'enseignement libre non confessionnel qui s'appuie sur le principe « d'esprit critique », la mobilité devient progressivement un axe de développement stratégique pour l'Institut – Ilya Prigogine. Elle lui permet d'adapter ses formations aux mutations des pratiques professionnelles et de favoriser l'intégration de ses futurs professionnels dans un univers de travail européen et international. Elle l'a conduit à obtenir sa charte Erasmus depuis 2017.

Officiellement adossée à la Haute Ecole Libre de Bruxelles, notre institution doit bénéficier de cet ancrage pour nous permettre de développer notre réseau international en bénéficiant de l'expérience de notre partenaire expérimenté, par exemple comme partenaire au sein de projets nécessitant des rôles complémentaires ou encore la création de doubles diplomations comme initiatives d'avenir des échanges internationaux.

Le développement d'un réseau de lieux de stage pour nos deux formations (Optique – optométrie et Psychomotricité) constitue l'étape suivante dans notre développement international.

Dû au faible nombre d'étudiants au total, il est préférable pour nous de trouver des alliances à l'étranger et de travailler à des « double diplomations », l'inscription de périodes d'apprentissage homogènes tendrait certainement à apporter de la visibilité à la qualité de nos formations.

La sélection des « partenaires » reste essentiellement orientée vers des offres de cours ou stage(s) en français ou en anglais, en France et DOM – TOM mais aussi dans la partie nord de l'Europe (pays nordiques et pays baltes), pour autant les pays du Sud de l'Europe, comme l'Espagne, l'Italie et le Portugal, constituent également des partenaires de choix au niveau de nos formations.

En termes quantitatifs, un des objectifs majeurs consiste à tendre vers l'objectif peu ambitieux mais réaliste de la proportion de 10% de mobilité étudiante tout en maintenant un suivi de qualité auprès de nos « bénéficiaires », point crucial pour nous : l'augmentation de la quantité ne doit pas impliquer un déclin de la qualité.

Néanmoins, au – delà du défi d'ouvrir l'opportunité de mobilité internationale à toutes nos formations de « bachelier professionnalisant », nous souhaitons toujours particulièrement permettre aux étudiant(e)s « économiquement précaires » de réaliser un séjour à l'international, pour rejoindre un des principes de base de la charte mais également parce que nous aspirons fondamentalement à ouvrir cette opportunité unique à tous les étudiants qui en émettent le souhait.

La mobilité internationale développe chez les étudiants l'adaptabilité au changement et constitue une réelle opportunité d'intégration de leur profession. Elle ouvre de vastes perspectives d'employabilité du fait de l'apport d'expériences culturelles et sociales mais aussi de la pratique linguistique courante et spécialisée dans leur secteur.

Si nous devons pointer un objectif chiffré pour la mobilité du personnel, malgré l'existence d'un réseau international limité, il nous faut également viser une proportion de 10% afin d'ouvrir les horizons, stimuler la curiosité d'apprendre de l'autre, en particulier pour les enseignants. Contrairement à l'objectif affiché pour les étudiants, cette prévision s'avère ambitieuse mais, nous en sommes convaincus, bien nécessaire pour augmenter notre caractère international.

Dans la foulée, notre stratégie d'internationalisation doit se baser sur les opportunités offertes par nos « alumni », véritable réseau potentiel de soutien de nos échanges à l'étranger.

Le souhait de constituer un réseau d'anciens relève d'une initiative assez récente au niveau institutionnel mais doit devenir un pôle d'intérêt particulier pour les Relations internationales afin de développer notre champ d'activités, en particulier l'opportunité de stage, largement majoritaire dans nos statistiques.

La participation, en tant que partenaire, à des projets européens action – clé 2 est encouragée et explorée en fonction des contacts pris avec les partenaires internationaux car elle permet de mobiliser du personnel à tout le moins – des étudiants éventuellement – autour de projets thématiques innovants. Nous veillerons à ce que la participation à ces projets soit conforme à notre stratégie internationale générale mais cette mobilisation pourrait également contribuer à une visibilité accrue de nos projets.

Suite à ces considérations, Il reste fondamental, malgré ces évolutions, de présenter un catalogue de cours pertinent et actualisé, pour donner lieu à ces collaborations aussi diverses qu'enrichissantes, à l'égard des partenaires et étudiants étrangers, en particulier.

Enfin, suite à cette période sanitaire particulière, nous pensons que la nature - même de la mobilité internationale va évoluer significativement ces prochaines années, soit vers le renforcement d'opportunités dites de « mobilité mixte » comprenant à la fois du présentiel et de l'apprentissage en autonomie sur des périodes plus longues (un semestre au minimum) qui permettrait aux étudiants de trouver davantage de stabilité dans l'expérience (nouvelle pédagogie, logement acquis plus facilement,…).

La notion « d'activité d'enseignement transnationale » en est sans doute un exemple patent, c'est – à – dire en diversifiant l'expérience – même de mobilité internationale, comme précisé plus haut mais avec la collaboration d'autres institutions d'enseignement via des objectifs mutuellement partagés.

Nous avons une carte à jouer au niveau des enseignements à ce propos, nos collègues pourront sans doute davantage contribuer à des évènements.

En résumé, se former ou former (les étudiants et les enseignants sont concernés) au sein d'une Université étrangère sans se déplacer, permettrait de rendre la mobilité accessible au plus grand nombre et de développer des comportements plus respectueux de l'environnement.

L'impact escompté sur la modernisation de l'Institut consiste en la conjonction de plusieurs points :

- L'augmentation des niveaux de réalisation pour apporter à l'Europe les diplômés et chercheurs dont elle a besoin. Réaliser un séjour à l'international pendant ses études supérieures joue un rôle de motivation et d'investissement crucial pour les étudiant(e)s et contribue en bonne partie à les rendre plus autonomes. Notre institution doit travailler en synergie avec les Hautes Ecoles et Universités, en particulier avec la Haute Ecole Libre de Bruxelles – Ilya Prigogine ainsi que l'Université Libre de Bruxelles, afin de permettre à nos étudiants, d'origines sociales variées, de poursuivre leur formation professionnalisante (les amenant à exercer un métier concret) via la recherche appliquée.

- L'amélioration de la qualité et de la pertinence de l'éducation au niveau de l'enseignement supérieur. L'exploitation des statistiques concernant « l'employabilité » de nos diplômés en serait un atout majeur et une de nos tâches (à l'IRO) consiste également à soutenir nos « anciens » à travers la poursuite d'un parcours d'études à l'étranger. Enfin, la mise en place de modes d'enseignement plus variés (à distance) nous permettra d'inscrire, et d'être en adéquation avec leurs attentes, des étudiants de plus en plus exigeants au niveau de l'accessibilité numérique.

- Le renforcement de la mobilité à travers la qualité liée à la coopération transfrontalière. Afin d'atteindre les objectifs européens de 20% de mobilité pendant la période d'éligibilité, nous allons continuer à assurer la reconnaissance intégrale des ECTS de nos étudiant(e)s sortant(e)s et entrant(e)s, mais également leur délivrer un « supplément au diplôme » spécifique qui leur permettra de se distinguer sur le marché de travail en termes de compétences interculturelles et d'apprentissage dans un nouvel environnement.

- Faire fonctionner le « triangle de la connaissance ». Parmi nos domaines d'étude (Optique – optométrie et Psychomotricité), des « experts », invités via des mobilités enseignantes ou de mission administrative entrantes, issus des entreprises ou du milieu professionnel considéré, peuvent, par leurs apports, jouer le rôle d'assurer une cohérence plus significative entre les études et les attendus professionnels.

- Amélioration de la gouvernance et du financement

L'horizon de l'enseignement supérieur s'ouvre à l'apparition progressive de « pôles d'excellence », nécessitant un regroupement des ressources économiques entre différentes institutions, eux-mêmes sous-tendus par des enjeux politiques non négligeables. Cette évolution doit permettre à nos enseignants d'être mieux formés en termes d'usage des NTIC et encouragés à pratiquer la recherche appliquée – dans le cas des Instituts de Promotion sociale en particulier - (éventuellement soutenue par le privé) afin de travailler à des outils de formation plus adaptés aux réalités professionnelles plutôt qu'à des contenus de cours étriqués.

Il nous paraît évident que ces initiatives contribuent à renforcer l'identité européenne à travers l'éducation et la culture en permettant à des individus de partager des connaissances et construire des projets pertinents pour un développement de nos sociétés vers un monde plus tolérant, durable et solidaire.

L'entretien d'un espace européen de l'éducation est une composante essentielle du devenir de nos sociétés et nous espérons, via la prolongation de notre participation au programme Erasmus, poursuivre notre contribution à cette réalisation pour de nombreux étudiants et membres du personnel.

Il est à noter que cette politique de stratégie Erasmus comprend des principes de base qui font écho à notre stratégie internationale institutionnelle, pour la période 2020 - 2025, indiquant la correspondance entre nos objectifs institutionnels par rapport aux exigences posées par l'Europe.

Veuillez réfléchir aux actions Erasmus + auxquelles vous souhaitez participer et expliquer comment elles seront mises en œuvre dans votre établissement. Veuillez expliquer comment la participation de votre institution à ces actions contribuera à atteindre les objectifs de votre stratégie institutionnelle.

Langue originale [EN]

- Mobilités étudiantes et du personnel à des fins d'apprentissage (KA1)

Les échanges impliquant les étudiants (cours et/ou stage) et le personnel (enseignant et formation administrative) constitueront toujours la base essentielle de notre travail en ce que ces mobilités individuelles, via les expériences personnelles, s'inspirent les unes les autres de sorte à former un cercle vertueux.

Au – delà de la tenue de séances d'informations en face à face auprès des étudiants, en particulier, nous devrons être plus créatifs en proposant de manière régulière d'autres activités dites « d'internationalisation à la maison » (échanges ponctuels entre groupes d'étudiants autour d'enseignements,absents dans leur Ecole d'origine, participation à un poster avec des étudiants d'autres institutions d'enseignement supérieur,…) pour les convaincre par l'action de la plus – value à se rendre à l'étranger. Nous gageons que cet investissement incitera davantage ces étudiants (et enseignants) à tenter une expérience à l'étranger dans le cadre de leur cursus (ou en « jeune diplômé »).

Des demi – journées thématiques peuvent également être fixées dans l'agenda afin de promouvoir des partenaires issus de certains pays (fêtes nationales, journée de l'Europe,…) via des capsules vidéo envoyées par ces partenaires (ou via leurs propres sites) ou incarnées par des étudiant(e)s entrant(e)s en présence.

Quant aux enseignants et personnel administratif, au – delà d'une politique linguistique volontariste dans la pratique de l'anglais, l'outil des capsules vidéo reste précieux, car alliant caractère dynamique et clarté du parcours, pour motiver les collègues à enseigner ou réaliser une mission courte de formation à l'étranger mais étant donné la difficulté de rassembler les collègues physiquement – au – delà de leur mission prioritaire d'enseignement pour laquelle ils sont déjà très sollicités - pour organiser une séance d'informations traditionnelle, l'option la plus réaliste consiste à organiser dans l'une ou l'autre formation des « journées internationales » thématiques pertinentes et comprenant des interventions de collègues issus de partenaires étrangers.

Ces journées internationales comporteraient trois grands avantages en lien avec notre politique d'internationalisation :

1) L'usage de l'anglais comme langue principale utilisée dans la recherche et opportunité concrète pour les collègues de mettre à profit leurs apprentissages encouragés par l'institution à travers sa politique linguistique
2) Le partage d'enseignements et l'échange de bonnes pratiques avec des collègues équivalents d'Europe et au – delà (rappelons aussi notre souhait de stimuler l'invitation d'experts via nos propres financements Erasmus)
3) La participation des étudiants qui pourront ainsi développer une certaine curiosité à l'égard d'autres enseignements ou de thèmes innovants, et donc le souhait d'apprendre leur métier sous d'autres latitudes

Un défi important à ce sujet sera d'intégrer ces « activités internationales » au sein des activités académiques des étudiants afin de s'assurer de l'implication des collègues ainsi que pour éviter que ce type d'évènement soit assimilé à une activité optionnelle.

Par ailleurs, la mise en place de mobilités internationales de crédits (KA 107) constituera une autre priorité pour les 6 prochaines années. L'Institut souhaite acquérir une expérience dans l'organisation de stages internationaux (politique renforcée d'attractivité d'étudiants entrants) et identifier des partenaires motivés par nos formations pour s'engager dans des actions de réciprocité avec des pays hors Europe, dont l'Afrique francophone.

Notre objectif est de pouvoir en développer 2 nouveaux projets dans les années à venir (1 pour chacune de nos deux formations de base).

L'internationalisation et l'innovation étant deux des axes forts de la stratégie de notre établissement, notre engagement sur ces actions doit nous permettre d'y répondre pleinement.

- Partenariats de coopération et échanges de bonnes pratiques et pour l'innovation (KA2)

Concernant ce type d'opportunité, notre ouverture est grande à devenir partenaire d'un projet thématique en lien avec notre stratégie internationale afin de pouvoir appréhender un nouveau type de collaboration internationale, notamment par l'implication d'un ou de plusieurs enseignant(s).

Nous pourrons bénéficier, le cas échéant, du soutien de nos collègues de la Haute Ecole Libre de Bruxelles – Ilya Prigogine qui ont déjà participé et coordonné des projets de ce type.

Quel est l'impact envisagé de votre participation au programme Erasmus + sur votre établissement?

Veuillez réfléchir aux objectifs, ainsi qu'aux indicateurs qualitatifs et quantitatifs dans le suivi de cet impact (tels que les objectifs de mobilité pour la mobilité des étudiants / du personnel, la qualité de la mise en œuvre, le soutien aux participants sur la mobilité, une implication accrue dans les projets de coopération (dans le cadre de l'action clé 2), durabilité / impact à long terme des projets, etc. Il est recommandé de proposer un calendrier indicatif pour atteindre les objectifs liés aux actions Erasmus +.

Langue originale [EN]

L'Institut Supérieur Libre de Bruxelles - Ilya Prigogine a toujours privilégié le programme Erasmus+. La mobilité étudiante est à la base de nos accords internationaux mais pour les optimiser, nous avons favorisé la mobilité du personnel pour soutenir cette dernière et pérenniser nos précieuses collaborations internationales.

Distinguons les différents groupes – cibles :

1) Impacts attendus pour les **ETUDIANTS** :

- Enrichissement culturel, maîtrise d'une seconde langue

- Acquisition de compétences en lien avec leur curriculum

- Connaissance des politiques de santé européennes

- Connaissance et promotion du programme Erasmus+

Indicateurs quantitatifs :

- Nombre d'ECTS obtenus sur les compétences du curriculum

- Nombre de mobilités sollicitées auprès de partenaires européens

- Nombre de mobilités entrantes

- Niveau linguistique obtenu sur la plateforme OLS

Indicateurs qualitatifs :

- Entretiens individuels sur la connaissance du programme ainsi que la culture du pays de destination
- Présentations aux pairs des expériences vécues et engagement dans l'accompagnement des entrants

2) Impacts attendus pour le **PERSONNEL** :

- Bénéfice d'expériences pédagogiques innovantes

- Expertise sur les thèmes abordés dans les partenariats

- Augmentation du niveau linguistique

Indicateurs quantitatifs :

- Nombre de membres du personnel ayant demandé des mobilités de formation administrative ou d'enseignement et de participation à projets de collaboration internationale

- Nombre de mobilités entrantes

Indicateurs qualitatifs :

- Propositions soumises au Bureau des relations internationales

- Entretiens individuels sur la connaissance du programme, sur l'intérêt de la co-construction de solutions pédagogiques innovantes et de partages d'expériences

3) Impacts attendus pour l'**IIP** :

- Constitution de réseaux transnationaux sur des thématiques communes

- Développement de projets européens

- Détention d'une expertise internationale

Indicateurs quantitatifs :

- Nombre de nouveaux projets européens initiés

- Nombre de signature d'accords bilatéraux

- Nombre de mobilités entrantes et sortantes

Indicateur qualitatif :

- Satisfaction des étudiants et du personnel entrant et sortant

Au-delà des retours informels et rapports finaux remplis par les étudiants via Mobility Tool +, l'analyse des résultats sur chaque rapport final de projet nous est très précieuse et nous permet d'obtenir des indicateurs pertinents sur différents aspects.

Notre souhait affiché de développer des mobilités de stage entrantes doit également nous inciter à impliquer davantage les différents partenaires que sont les lieux de stages qui accueilleront les étudiants entrants, cette mission est déjà en cours pour notre unique partenaire académique (danois) en Psychomotricité.

Ce contact a sans doute été négligé, ce qui nous poussera, pendant les 6 années à venir, à renforcer le travail initié avec ces établissements de santé, en particulier, leur présenter le programme et le bénéfice, y compris pour les patients, à accueillir des étudiants européens ayant d'autres pratiques de soins

A travers l'exercice de proposition d'un calendrier pour le prochain programme 2021 – 2027, nous pouvons mettre en évidence les objectifs suivants :

2021 – 23 : mise en place partielle de quelques **activités pédagogiques en anglais** à l'attention des étudiants étrangers (l'objectif principal est de faire venir des étudiants entrants) et locaux (sur base volontaire) et extension du réseau des partenaires internationaux + mise en œuvre d'une politique linguistique institutionnelle

2022 – 24 : à un stade ultérieur de développement international, nous pouvons viser l'officialisation de « **double diplomation** » ou de l'organisation d'activités académiques transnationales (modules de cours organisés de manière conjointe en deux lieux différents ou au même endroit mais sous la coordination d'une institution partenaire) pour nos deux formations, permettant ainsi à des étudiants d'envisager la mobilité internationale non plus comme une expérience humaine et académique singulière et formatrice mais comme une partie intégrante de leur cursus (dans une autre langue) leur octroyant une véritable plus – value en termes d'employabilité.

La mobilité du personnel atteindra l'objectif des 10% et le développement du réseau de partenaires académiques et de lieux de stage ouverts à l'accueil de nos étudiants verra également une proportion d'environ 10% d'étudiants mobiles, en ce compris les séjours jeunes diplômés.

2025 – 27 : **généralisation d'une offre de cours en anglais,** pour nos deux formations principales, avec des enseignants disposant d'un niveau C1 en anglais

2. MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES FONDAMENTAUX

2.1. Mise en œuvre des nouveaux principes fondamentaux

Veuillez expliquer les mesures prises dans votre établissement pour respecter les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion des étudiants et du personnel. Décrivez comment votre institution garantit un accès complet et équitable aux participants de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion de ceux qui ont moins d'opportunités.

Les principes mêmes de non-discrimination et d'inclusion sont inscrits explicitement dans le projet pédagogique de notre établissement. L'IIP dispose d'une cellule "enseignement inclusif" donnant un cadre d'accompagnement pour tout étudiant à besoins spécifiques.

L'IIP dispose également d'une conseillère aux études offrant, sur base d'analyse individuelle, un soutien moral aux étudiants qui ont le moins d'opportunités. L'IRO va oeuvrer pour que les étudiants en mobilité entrante puissent bénéficier de ce type d'aide.

De manière générale, de par sa composition (cellule centrale administrative et coordinateurs internationaux pour le suivi pédagogique), l'IRO est attentif aux publics les plus vulnérables.

Les difficultés diverses qui peuvent se présenter (financières ou matérielles, accès au numérique, situation personnelle et familiale, situation de handicap,…) sont prises en compte dans l'accompagnement à la mobilité. Une collaboration plus importante va être développée avec les représentants étudiants (délégués de classe), dans l'identification des obstacles à la mobilité de manière générale et d'autres obstacles plus personnels concernant certains étudiants, le cas échéant.

Une information systématique sur le programme et les actions proposées est déjà réalisée pour chaque promotion en année n-1. Notre volonté est que le programme Erasmus+ soit accessible à toute personne qui souhaite et l'IRO a pour mission de s'en assurer.

Veuillez expliquer les mesures que votre établissement mettra en place pour mettre en œuvre l'initiative de la carte d'étudiant européenne et promouvoir l'utilisation de l'application mobile du programme Erasmus + auprès des étudiants. Veuillez-vous référer au calendrier indiqué sur le site Web de l'Initiative de la carte d'étudiant européenne[2]
L'EWP s'inscrit dans une tendance de fond visant à une dématérialisation des processus administratifs. L'IRO s'est également engagé sur cette voie. L'utilisation de l'application mobile sera fortement encouragée en apportant une attention particulière à la fracture numérique. Un nombre d'étudiants non négligeable ne dispose pas de smartphone, pour des raisons économiques ou personnelles. L'utilisation de la carte d'étudiant européenne (ESC) est une compétence qui dépasse l'IRO mais tout sera fait pour convaincre les autorités académiques des avantages d'une telle carte malgré les adaptations techniques qu'elle implique dans un premier temps...La mise en oeuvre sera phasée. Une analyse technique et financière approfondie a été déjà été lancée auprès du service logisitique. L'IRO de l'Institut se chargera de mettre en œuvre et d'utiliser les différents outils de l'initiative carte étudiant européenne. Des formations à l'utilisation des différents outils pourront être proposées aux secrétariats de nos formations – les personnes gèrent les dossiers et la communication pour tous les étudiants inscrits - et le calendrier d'état d'avancement ci-dessous fera l'objet de points réguliers lors des réunions de travail quadrimestrielles de ce groupe : Le Dashboard : A ce jour le Dashboard est ouvert et les différentes informations seront complétées afin qu'il soit opérationnel lors de la prochaine rentrée académique en septembre 2020. A partir de ce moment, nous serons prêts, par le biais du Dashboard, à faire signer les nouveaux accords interinstitutionnels. Notre développement de réseau international étant encore nouveau, nous tenterons de poursuivre nos collaborations existantes et en créer de nouvelles avec un souci de gestion de qualité comme premier objectif poursuivi plutôt que de quantité. A partir de l'année académique 2021 – 2022, les procédures de candidature et d'acceptation pour les étudiants entrants et sortants se feront automatiquement via le Dashboard. L'IRO va travailler en interne afin d'établir un système d'équivalence de notes pour chaque formation via une échelle de conversion propre. Ce travail préalable permettra, à partir de 2022, de rendre disponibles directement sur le Dashboard les relevés de notes et attestations de stages des étudiants. L'application mobile : L'IRO complétera toutes les informations requises dans le Dashboard afin qu'elles apparaissent dans l'application mobile pour les étudiants entrants et sortants et la promotion de l'application mobile sera effectuée auprès des étudiants entrants et sortants. Du fait de la taille modeste de notre établissement, nos responsables des mobilités ont la possibilité d'assurer un suivi individualisé auprès des étudiants candidats à la mobilité. Elle assurera donc une présentation individuelle de l'application et sera intégrée dans la procédure pour chaque étudiant sortant (au moment de la signature du contrat de bourse et de la transmission de la charte Erasmus étudiante) en mettant l'accent sur les bénéfices pratiques de l'application (facilité pour trouver les informations utiles sur les établissements partenaires, la signature de leur convention d'études ou de stage directement sur l'application, possibilité d'utiliser la version virtuelle de la carte étudiant européenne, etc.) ainsi qu'évoquée lors de la tenue de nos sessions d'informations en collectif.

Veuillez expliquer comment votre établissement mettra en œuvre et promouvra des pratiques respectueuses de l'environnement dans le cadre du programme Erasmus +.
Depuis l'année académique 2019-2020, la mise en place d'un processus administratif sans papier a démarré. Les contrats de bourse sont digitaux et le point crucial de la signature est abordé en poussant les étudiants et les membres du personnel a signé électroniquement les documents nécessaires : contrats de bourses, attestations…. A partir de 2021, l'IRO compte procéder à une compensation carbone globale des déplacements des étudiants en investissant dans un projet de développement durable. Il s'agit d'une mesure certes symbolique mais concrète. Une réflexion est à l'étude pour déterminer la distance minimale en dessous de laquelle l'utilisation de l'avion sera interdite. En ce qui concerne la sensibilisation à l'environnement, il est demandé à chaque étudiant en mobilité de rapporter, dans son diaporama final de présentation, une bonne pratique environnementale. D'autres initiatives seront proposées, comme l'offre de goodies écologiques et l'utilisation de traiteurs bio pour les événements organisés par l'IRO.

[2] https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-student-card-initiative_fr

Veuillez expliquer comment vous allez promouvoir l'engagement civique et la citoyenneté active parmi vos étudiants sortants et entrants avant, après et pendant la mobilité.
Cette thématique est également inscrite dans le projet pédagogique de notre établissement : "*En vue de permettre aux étudiants de jouer un rôle actif dans la société, l'Institut Ilya Prigogine s'engage à former des citoyens autonomes et responsables*". L'enseignement de l'esprit critique fait partie intégrante de tous nos cursus. Placer l'humain au cœur de notre travail (la proximité pédagogique constitue une valeur centrale) et promouvoir l'écocitoyenneté font également partie de nos priorités institutionnelles. L'Institut a conscience de l'importance de la vie étudiante. Notre institution ne peut se contenter d'être un lieu clos, elle participe activement à la vie de la cité et du territoire. Il s'agit de reconnaitre notre rôle dans le développement local, que ce soit d'un point de vue, économique, environnemental ou social. Le lien social est un enjeu majeur du parcours étudiant, cela va de pair avec la lutte contre l'isolement et la précarité. Pour lutter contre ses risques, nous travaillons à l'amélioration de la qualité de vie étudiante pour favoriser le lien entre les étudiants et leur territoire ainsi que valorisons une citoyenneté à la fois créative et engagée chez nos étudiants, notamment par le biais d'une vaste formation à l'interculturalité dédiée aux étudiants de première année, par exemple. Nous ferons le nécessaire afin que les étudiants entrants puissent être pleinement associés aux actions que notre institution met en place et les associations étudiantes pourront également être impliquées pour nous accompagner dans cette démarche.

2.2. Lors de la participation à des activités de mobilité – Après la mobilité

Veuillez décrire les mesures concrètes que vous prendrez pour garantir la reconnaissance entièrement automatique de tous les crédits obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus pendant une période de mobilité à l'étranger / une mobilité mixte, conformément à la Recommandation du Conseil sur la reconnaissance mutuelle automatique.
Toute charge de travail (cours théorique, pratique ou stage) doit faire l'objet d'une reconnaissance intégrale du travail reconnu comme équivalent dans l'institution d'origine. Dans le secteur de la Promotion sociale, la valeur du crédit européen (ECTS) n'a pas servi de base à l'établissement des charges de travail définies dans les grilles de formation, c'est pourquoi l'évaluation de ces dernières manque parfois de cohérence lorsqu'il est nécessaire de réaliser des conventions d'étude ou de stage. Pour ces raisons, le nombre d'ECTS est parfois peu élevé par rapport à la période à l'étranger mais ce travail se fait en collaboration avec chaque personne – relais ou coordinateur international qui évalue les équivalences pédagogiques pour chaque formation - si le nombre d'ECTS mis en jeu à l'étranger n'est pas identique à celui de l'institution d'origine – dans le document de convention officiel AVANT la mobilité. Dans le cas de stage, le calcul est aisé car la réussite de l'expérience octroie automatiquement la reconnaissance intégrale des ECTS prévus alors qu'en ce qui concerne les activités académiques, il est plutôt rare de retrouver un équilibre parfait entre les programmes pédagogiques des institutions d'origine et d'accueil. Dans ces cas, nous mettons en place un système de reconnaissance complémentaire d'ECTS, le cas échéant, en demandant aux étudiants concernés d'effectuer un travail écrit en lien avec le stage (spécificités définies par le coordinateur international) ou encore en lien avec une évaluation continue inscrite dans le cursus de l'étudiant. PENDANT la mobilité internationale, si changement de programme il y a, le suivi est évidemment actualisé par le coordinateur international concerné via l'appui administratif de l'IRO en ce qui concerne la transmission des documents au partenaire académique ou professionnel. APRES la mobilité, ce processus de reconnaissance académique se poursuit à travers la prise en compte – le plus précisément possible - des résultats transmis par le partenaire académique ou le lieu de stage. Une échelle de conversion propre à chaque formation (disponible sur notre site Internet et dans le portail étudiant) a été construite afin de répondre au mieux à cette exigence et refléter au mieux les scores académiques à la fois de l'étudiant sortant ou entrant. Enfin, en bout de processus, la formalisation d'un document de supplément de diplôme individualisé vient parfaire la démarche. Les ECTS validés seront ainsi repris – via un maximum d'informations – dans un document – et transmis par mail sauf demande expresse de l'étudiant – afin de contribuer à la visibilité du parcours de l'étudiant à l'étranger pour optimiser ses chances de trouver un emploi.

Veuillez décrire les mesures prises par votre institution pour soutenir, promouvoir et reconnaître la mobilité du personnel:

Le **soutien** de la mobilité du personnel touche aussi bien les enseignants que le personnel administratif.

Dans le premier cas, l'expérience d'échange est sans doute plus évidente à être organisée (affinité pédagogique) via les liens que nous entretenons avec nos partenaires académiques alors que dans le second, les collègues sont souvent étonnés d'en apprendre l'existence alors que les options sont nombreuses aujourd'hui, via des bases de données comme Imotion ou d'autres cas de formations payantes mais tout de même enrichissantes.

Nous tentons souvent de convaincre nos collègues de tenter l'aventure pour quelques jours, notamment en appui de mobilités étudiantes, à travers l'idée de découverte de nouvelles pratiques ou d'échange de bonnes pratiques.

Rappelons que l'absence physique de la personne ne signifie pas qu'elle doit rattraper certaines tâches de travail ou encore récupérer des heures de cours : le travail effectué pour préparer la mobilité et la vivre est considéré en tant que tel.

Le travail de **promotion** se réalise via des temps pris individuellement (à la demande des collègues pour clarification des conditions financières ou administratives) de manière informelle la plupart du temps, ou plus généralement par le biais de la revue institutionnelle dans laquelle nous diffusons de plus en plus souvent les offres de « semaine internationale » proposées par nos partenaires internationaux.

Par ailleurs, des témoignages visuels sont élaborés afin de rendre un caractère plus dynamique de l'expérience : ils constituent souvent un élément déclencheur pour éveiller les motivations parmi le personnel même si le facteur linguistique est souvent avancé pour expliquer le manque de motivation ou les désistements.

C'est pourquoi, en comparaison avec l'ère précédente (2017 – 2020), nous mettons en place une véritable politique d'investissement linguistique à l'attention particulière du personnel : elle impliquera un capital de formation disponible (dépendant de l'engagement horaire de la personne dans l'institution) qui incitera les collègues à envisager un apprentissage ou perfectionnement linguistique complété par une expérience courte à l'étranger.

Cette politique pourrait prendre un peu de temps à se mettre en place mais nous sommes convaincus que la combinaison de formation linguistique avec l'opportunité de vivre une courte expérience à l'étranger (dans le cadre professionnel) peut permettre de passer à un stade ultérieur d'internationalisation de l'Institut.

La **reconnaissance** de l'expérience internationale reste un acquis plus discutable : en effet, autant le soutien et la promotion des expériences des collègues à l'étranger se multiplient et se diversifient, autant la question de la reconnaissance est absente.

Pour cette période 2021 – 27, un travail considérable sera mis en œuvre afin que les équipes ne fassent plus pression sur les personnes qui souhaitent effectuer une mobilité en proposant aux Directions de département une forme de mobilité obligatoire tous les 3 ans (dans l'idée d'une formation continue) afin d'asseoir la représentation qu'il s'agit d'une expérience à la portée de tous.

De plus, tout comme nous le faisions pour les étudiants à travers un témoignage complété par un repas convivial en fin d'année académique, nous allons mettre en place une séance de promotion (à chaque semestre) des expériences internationales du personnel en présentiel ou via webinaire, en fonction du contexte.

2.3. A des fins de visibilité

Veuillez réfléchir à la façon dont vous prévoyez de promouvoir régulièrement les activités soutenues par le programme. Veuillez fournir le lien Web où vous hébergerez la déclaration de politique Erasmus à l'avenir.

Un noyau d'informations structurées et claires pour chaque population - cible (personnel OUT et IN, étudiants OUT et IN) disponibles sur le **site Internet institutionnel** reste un point essentiel pour être attractif auprès des partenaires et d'autres potentiels. Ces informations doivent à la fois rendre compte des principales conditions des échanges (soutien financier, durées minimales,…) mais également permettre aux visiteurs de s'imprégner de l'atmosphère via des capsules vidéo.

Nous avons sous-estimé l'importance d'actualiser les informations et mettrons un point d'honneur à illustrer les informations de fond avec les évènements qui font l'actualité de notre institution.

Une présentation claire des partenaires d'échange est également fondamentale et vu l'ouverture progressive de notre réseau hors Europe, il devient vital pour nous de travailler cette partie, en particulier.

Une énergie particulière sera dévolue à développer les informations au bénéfice des étudiants entrants ainsi que du personnel entrant : en effet, nous avons trop souvent jusqu'ici privilégier nos étudiants et personnel (sortants) et il nous faut travailler notre capacité d'accueil afin de respecter les réciprocités au niveau de nos accords internationaux et espérer ainsi pérenniser nos échanges à moyen terme.

Les parties du site relevant des catégories « étudiants et personnel entrants » verront un accès bilingue (français / anglais) à l'information pour assurer toute la clarté.

Le lien Web où sera hébergé la déclaration de politique Erasmus pour les 6 prochaines années est le suivant :

https://www.institut-prigogine.be/strategie-internationale/

Cette politique constituera la pierre angulaire de notre stratégie internationale et nous servira de repère afin de poursuivre notre direction souhaitée et poursuivre nos activités vers nos buts identifiés.

Le **portail,** outil uniquement accessible en interne pour les étudiants et personnel, devra également comporter une série d'informations formelles quant aux possibilités du programme.

L'illustration de parcours étudiants sera assurée par des documents de présentation (Power Point / Prezi) réalisés par nos « anciens » qui y décriront les dimensions de leur expérience (institution d'accueil, programme académique et infos pratiques).

Nous trouverons également des informations plus personnalisées par formation avec des présentations spécifiques de programmes académiques des partenaires, par exemple, et des commentaires d'anciens.

Enfin, la **revue institutionnelle** (Prigoginews) servira de canal de communication formel pour informer les collègues des mobilités, accueils de partenaires étrangers ou organisation d'activités de promotion internationale.

Une publication régulière est nécessaire (livraison mensuelle en moyenne) mais un rythme plus intense pourrait avoir un effet inverse et surinformer (et donc lasser) les collègues. Les informations transmises doivent d'abord viser à mettre au courant les collègues des échanges et des appels à projet (financements externes), essentiellement.

Les **réseaux sociaux** ont été très peu utilisés jusqu'ici (2020) dans la promotion des projets internationaux - par manque de temps – mais il devient crucial d'également les inclure dans notre stratégie de développement afin de toucher les étudiants (génération Z) qui, pour la plupart, sont nés dans l'usage du numérique généralisé et posent des choix en fonction de l'attractivité d'une institution ou d'un service affiché(e) via Facebook ou Instagram, par exemples.

Il nous faudra certainement compter sur notre collègue de la communication et faire appel, sur base régulière, à des stagiaires qui viendront renforcer notre champ d'action.

Enfin, les échanges internationaux restent un reflet d'une forme d'aventure ou d'altérité recherchée qui peut jouer un rôle d'attractivité dans le recrutement étudiant (journée portes ouvertes / virtuelles), l'inspiration de nouveaux arrivés (ouverture académique) ou le travail de promotion en permettant aux anciens de témoigner (apéro ou barbecue convivial) et inciter les étudiants indécis à tenter leur chance.

Veuillez décrire comment vous vous assurerez que les principes de cette charte seront bien communiqués et appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'institution.

Tout d'abord via leur intégration au sein du projet pédagogique institutionnel : il est essentiel que les grands principes de la charte soient inscrits dans ce texte au fondement de notre politique institutionnelle et que cela soit transmis dans la revue institutionnelle en début de chaque année académique.

Nous pouvons ainsi pointer le respect des principes suivants :

* Non – discrimination, transparence et inclusion (sociale)

* Assurer l'accès et les opportunités égales et équitables aux participants

* Garantir la reconnaissance des ECTS validés en mobilité

* Garantir une gratuite aux étudiants mobiles entrants pour les frais de scolarité, l'inscription, les examens ou l'accès aux installations de laboratoire et de bibliothèque

Nous sommes bien conscients que cette réalité théorique ne suffira pas car le processus d'internationalisation comporte sa part de mise à distance de sa zone de confort, en ce compris pour le personnel.

Il nous revient (Bureau des Relations internationales) d'également rapporter les activités organisées, annoncer de nouveaux projets d'échanges ou de collaboration internationale mais surtout d'assurer le respect des principes de la charte au sein du Comité de Direction (regroupant les Directions de département, de la Recherche ainsi que de la Formation continue), chaudron des décisions institutionnelles, lors de chaque trimestre.

Les personnes – relais ou coordinateurs internationaux en tant que relais pédagogiques entre l'IRO et les étudiants et enseignants ont un rôle prédominant à jouer vis – à – vis des principes de reconnaissance académique, en particulier.

Dans le contexte actuel – d'organisation du travail à distance suite à la propagation du virus le plus connu au monde – il serait également utile d'organiser des webinaires avec des experts issus d'autres institutions d'enseignement supérieur, du monde de la santé ou encore des entreprises mettant en perspective certaines thématiques pour lesquelles les collègues et étudiants fonctionnent avec des idées préconçues (la compatibilité d'une expérience internationale avec le programme académique local, la question de l'accès de cette opportunité à tous les étudiants, l'étudiant entrant a les mêmes droits que les étudiants locaux,…).

La question de l'application des principes de la charte implique un travail de collaboration approfondi entre l'IRO (qui accueille chacun d'entre eux et est en contact avec les partenaires académiques dont ils sont issus) et les coordinateurs internationaux qui sont au contact plus régulier avec les étudiants entrants.

Il est de notre mission de veiller plus rigoureusement au respect de l'égalité des conditions, par exemple, entre les étudiants entrants et locaux par ce biais mais c'est également valable pour nos étudiants sortants, lors de leur sélection pour mobilité ou encore l'élaboration de leur programme d'études.

Enfin, précisons évidemment que la parution de la politique de stratégie Erasmus sera clairement disponible en français ainsi qu'en anglais sur la partie de notre site institutionnel consacrée à l'international et ainsi lisible par nos étudiants, le staff mais également tous nos partenaires d'échanges.